

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

**RÈGLEMENT (UE) N° 1194/2012 DE LA COMMISSION**

**du 12 décembre 2012**

**portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences relatives à l'écoconception des lampes dirigées, des lampes à diodes électroluminescentes et des équipements correspondants**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 342 du 14.12.2012, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2019/2020 de la Commission du 1 <sup>er</sup> octobre 2019	L 315	209	5.12.2019

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:

<http://data.europa.eu/eli/reg/2012/1194/2016-02-27/fra>